



Saint-Maurice, 17 septembre 2007

Conseil d'administration

PV

Procès verbal du conseil d'administration de l'ADEREST du 17 septembre 2007

Présents : D Beaumont, F Becker, D Chouanière, Y Iwatsubo, A Leclerc, A Leroyer,

Excusées : G Marguet, M.J. Saurel-Cubizolles.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 6 juillet 2007
2. Colloque 2007 à Nantes
3. Finances
4. Modifications des statuts de l'ADEREST
5. Questions diverses

1. approbation du PV du CA du 6 juillet 2007

Le PV est approuvé. Une dernière correction sera apportée par Y Iwatsubo qui enverra la bonne version à F Becker pour signature.

2. colloque 2007 Nantes

Annie Touranchet nous a informés qu'il y a déjà environ 190 inscrits au colloque.

Le CA prévoit de faire un cadeau de remerciement à A. Touranchet d'un montant de 300 € environ (Thalassothérapie).

Concernant la demande de subvention de 3000 € adressée en juillet 2007 à l'InVS, cette demande doit être discutée au CA de l'InVS. Y Iwatsubo a contacté le service financier, logistique et économique de l'InVS qui a répondu qu'une subvention ne pourrait être versée qu'en cas de déficit du colloque même si le CA de l'InVS se prononce favorablement à la demande.

D Chouanière se pose des questions sur l'intérêt de faire une demande de subvention dans ces cas.

F Becker pense qu'il est prudent d'en faire la demande pour assurer le budget en cas d'annulations massives des participants.

Concernant la publication des résumés du colloque, F Becker va demander à les publier dans les Archives des Maladies Professionnelles, comme à chaque colloque.

3. finances

Cotisation 2007

D Beaumont a reçu environ 15 cotisations supplémentaires depuis le mois de juillet.

D Beaumont présentera à l'AG du 22 novembre le compte d'exploitation de l'année 2006 et un bilan prévisionnel 2007.

4. Modifications des statuts de l'ADEREST

Le CA souhaite organiser une AG extraordinaire pour modifier les statuts de l'ADEREST.

Le point discuté lors de cette AG extraordinaire porte sur les modalités de radiation des adhérents.

L'article 6 des statuts actuels stipule que :

La qualité de membre de l'Association se perd :

- par décès,
- par démission, notifiée au Président du Conseil d'Administration
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour non paiement de la cotisation, manquement aux présents statuts ou autre motif grave, le membre intéressé ayant été préalablement par lettre recommandée appelé à fournir des explications et pouvant faire appel devant l'Assemblée Générale.

Le CA souhaite modifier cet article pour faciliter la radiation des membres qui ne s'acquittent pas de leur cotisation.

La proposition de modification est la suivante:

L'article 6

La qualité de membre de l'Association se perd :

- par décès,
- par démission, notifiée au Président du Conseil d'Administration



- par non paiement de la cotisation durant trois années consécutives,
- par radiation, prononcée par le Conseil d'Administration, pour manquement aux présents statuts ou autre motif grave, le membre intéressé ayant été préalablement par lettre recommandée appelé à fournir des explications et pouvant faire appel devant l'Assemblée Générale.

Chaque membre du CA relit le texte des statuts et propose rapidement les modifications éventuelles à y apporter.

Pour la tenue d'une AG extraordinaire, il faut que les modifications soient soumises au bureau au moins 1 mois avant la séance et l'Assemblée doit se composer d'au moins les deux tiers des membres à jour de cotisation.

Le CA décide que l'AG extraordinaire aura lieu le 22 novembre 2007, juste après l'AG ordinaire. Pour atteindre le quorum (au moins les deux tiers des membres à jour de cotisation), il faudra s'assurer que les membres votants sont bien à jour de leur cotisation. On décide de faire une feuille d'émargement pour distinguer les membres ayant cotisé et les autres, et d'inciter les retardataires à payer leur cotisation ce jour là.

5. divers

Site Internet

F Becker centralise les documents à mettre en ligne sur le site de l'ADEREST.

Y Iwatsubo a complété l'historique des colloques avec les conférences et ateliers et a conservé le programme de la journée thématique de 2005.

Concernant les Lettres de l'ADEREST n° 1 à 7, JM Mur ne les a pas gardées.

F Becker demande à Liliane Boitel si elle les a conservées. Y Iwatsubo pose la question à F Derriennic.

Si quelqu'un les a conservées, on lui demande de faire parvenir une copie à l'ADEREST.

F Becker propose de rencontrer Melissa Nachtigal début 2008 avec Y Iwatsubo et D Chouanière pour apprendre les modalités de mise à jour du site.

- Elections

Suite à l'appel à candidature, F Jabot s'est proposé pour rejoindre le CA.

- Financement d'une bourse au congrès Epicoh 2008

Il a été convenu que l'ADEREST finance une bourse à ce congrès pour un montant de 1500 €. Le CS d'Epicoh fera le choix du bénéficiaire de cette bourse et en tiendra informé l'ADEREST.

A Leclerc et D Chouanière présenteront rapidement ce congrès lors du colloque de l'ADEREST à Nantes.

- Recommandations de déontologie et bonnes pratiques en épidémiologie

Le document est finalisé. M Goldberg a demandé à Y Iwatsubo de compléter les coordonnées de l'ADEREST qui figureront sur le document. Le CA décide de mettre les coordonnées de Y Iwatsubo, secrétaire générale actuelle de l'ADEREST.

- Manifestation de l'ADEREST en 2008

Le CA décide d'organiser une journée thématique de l'ADEREST en septembre ou octobre 2008.

Le thème de la journée sera « Etudes et recherches épidémiologiques en santé au travail : comment construire un partenariat entre les épidémiologistes et les services de santé au travail ».

Le contenu de cette journée sera discuté entre les membres du CA par messagerie.

La prochaine réunion du CA aura lieu le mercredi 21 novembre 2007 à 18H30 à Nantes (Hotel Amiral) pour le dépouillement des votes.

Yuriko Iwatsubo, Secrétaire Générale

